



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-11757>

Département(s) de publication : **64, 40, 65**

Annonce n° **24-11757**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-7069

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 31/01/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Université de Pau et des Pays de l'Adour

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 19640251500270

Ville : Pau cedex

Code postal : 64012

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 64, 40, 65

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux d'amélioration énergétique des toitures des bâtiments A&B du collège STEE sur le campus de PAU

Type de marché : Travaux

Section 4 - Informations rectificatives

- L'intitulé du marché est ainsi modifié : Travaux d'amélioration énergétique des toitures des bâtiments A&B du collège STEE sur le campus de PAU Par conséquent, dans le règlement de consultation, le CCAP, le CCTP, l'acte d'engagement, et la DPGF, et de manière plus générale, toutes les pièces qui constituent le dossier de consultation : -l'intitulé du marché est ainsi modifié : Travaux d'amélioration énergétique des toitures des bâtiments A&B du collège STEE sur le campus de PAU -les articles 1.1.1 et 4.2 du règlement de consultation / 1.1.1 et 2 du CCAP / 1.2 du CCTP ont été modifiés pour prendre en compte cette modification. Il est précisé que bien que l'intitulé du marché ait été modifié, le besoin n'a pas du tout été modifié. La date limite de réception des offres est repoussée au 26/02/2024 à 12h00 (midi). Par conséquent : -sur la page de garde du règlement de consultation, il ne faut plus lire "date limite de réception des offres : 19 février 2024 12h00 (midi) Fuseau horaire GMT Paris, France" mais il faut lire "date

limite de réception des offres : 26 février 2024 12h00 (midi) Fuseau horaire GMT Paris, France" -
le calendrier prévisionnel du marché joint au DCE a été modifié en conséquence ; les candidats
prendront donc en compte le calendrier prévisionnel "Indice A"

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/01/2024